





Selon le Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2022, bien 828 millions de personnes se couchent le ventre vide, et le nombre de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë a grimpé en flèche - de 135 millions à 345 millions - depuis 2019. De plus, 49 millions de personnes dans 49 pays sont au bord de la famine.¹ Les moteurs de la faim aiguë sont enracinés dans une crise plusieurs niveaux. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer notamment le changement climatique, les catastrophes naturelles, les conflits, la pandémie de COVID-19 et les impacts sur la chaîne d'approvisionnement en aliments et en engrais résultant du conflit russo-ukrainien. Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à renforcer la durabilité et la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires à moyen et long terme en fournissant des ressources financières et techniques aux projets - subventions, prêts concessionnels, financements mixtes, assistance technique et services de conseil - sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole.² Depuis 2010, le GAFSP a réuni 2 milliards de dollars de fonds de donateurs et soutenu plus de 190 projets des secteurs public et privé dans le monde. Les gouvernements, le secteur privé et les organisations de producteurs (OP) choisissent et ajustent les interventions les mieux adaptées à leurs contextes locaux. Ils conçoivent, dirigent et mettent en œuvre ces projets en partenariat avec les principales agences de développement mondiale disposant des connaissances et d'une présence sur le terrain.

Le GAFSP reconnaît les OP comme des acteurs clés reliant les producteurs aux marchés des intrants, des capitaux et des produits. Ce faisant, ils contribuent à augmenter les niveaux de revenu et de productivité des producteurs agricoles, en particulier les petits exploitants agricoles, tout en améliorant la disponibilité et l'accès des consommateurs à la nourriture. Par conséquent, la ligne de financement du GAFSP pour les OP fournit à ces derniers de petites subventions pour contribuer à renforcer leur capacité interne et améliorer leur préparation à l'investissement. Ces subventions servent également à renforcer la durabilité des OP et peuvent être utilisées pour intensifier les activités menées en réponse à l'impact et aux défis de la crise actuelle de sécurité alimentaire.

Le septième appel à propositions du GAFSP s'inscrit dans le cadre de la réponse internationale à l'actuelle crise mondiale de sécurité alimentaire. Il s'aligne pleinement sur l'Alliance mondiale pour la sécurité alimentaire (GAFS) et contribue à la mobilisation de financements pour surmonter la crise actuelle et permettre la transformation à long terme des systèmes agroalimentaires mondiaux vers plus de résilience et de durabilité. L'appel se compose de deux parties. La première est consacrée aux propositions des pays (Appel à propositions-pays) lancée en septembre 2022, et la seconde, abordé dans ce document, est dédiée aux propositions des organisations de producteurs (Appel à propositions-OP).





supplémentaire en sou



partenaires financiers, les cotisations des membres, les services payants et les activités génératrices de revenus sont encouragés.

Chaque proposition de projet doit s'articuler autour d'au moins un des thèmes prioritaires transversaux du GAFSP : adaptation au climat, sécurité alimentaire et nutritionnelle, inclusion et autonomisation des femmes et des filles, et renforcement des moyens de subsistance des petits exploitants. Toutes les propositions doivent également incorporer la nouvelle approche au climat approuvée par le CD en avril 2022.¹¹ Toutes les interventions doivent chercher à combler les écarts entre les sexes et la situation spécifique des femmes en matière de dotations humaines, d'emplois - lesquels doivent être plus nombreux et de meilleure qualité - de propriété et de contrôle des actifs, et de la voix et de l'agence des femmes.

Le processus de candidature prévoit deux parties.

_____ Implique la soumission du modèle EOI de l'OP (voir Modèle : Partie 1. Modèle de Manifestation d'intérêt dans le cadre de l'appel aux OP) et des pièces justificatives précisées en Annexe 1. _____ . Un retard maximum de 3 jours par rapport à ce délai sera accepté, à condition que la SE envoie un avis de prorogation à l'UC au moins deux jours avant la date de clôture.

L'UC examinera les soumissions afin de vérifier le caractère complet du dossier. L'UC _____ la qualité ou les mérites des documents soumis, ce qui sera fait par la suite par un comité consultatif technique (CCT) une fois la Partie 2 finalisée. Dans un délai de deux semaines suivant la réception de la manifestation d'intérêt, l'UC informera les candidats de l'exhaustivité des documents fournis et informera, éventuellement, l'OP de son inéligibilité dans le cas où un ou plusieurs des critères énumérés à la section 5 ne sont pas remplis. Les OP inéligibles et les dossiers incomplets seront exclus de toute considération ultérieure.

Les propositions des OP qui remplissent les cuvellles la 'art'246(af)25 842 reW*ñB



		<ul style="list-style-type: none"> • fournit la preuve que le projet proposé contribuerait à obtenir la sécurité alimentaire des bénéficiaires du projet.
Domaines thématiques	20 %	<p>Le projet proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'articule autour de l'un des trois domaines thématiques du GAFSP ; • identifie et traite les risques climatiques (adaptation et/ou atténuation) pour renforcer la résilience à long terme ; • identifie le besoin et aborde l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avec inclusion de plans pour une analyse et une surveillance formelle de genre.

26: projet proposé de préparation opérationnelle à la



?

?

.¹³ Si une SE reçoit plus d'une demande de partenariat au projet de la part de plusieurs OP au sein d'un même pays, elle devra sélectionner l'OP et la proposition de projet disposant du plus grand potentiel de réussite et avec un impact significatif. Cela permettrait de soumettre



(1) Partie 1 - Modèle de Manifestation d'intérêt (EOI) de l'OP	<ul style="list-style-type: none"> Tous les envois doivent contenir un dossier avec les informations relatives à l'OP candidate, ainsi que l'intention de soumettre une proposition par l'intermédiaire de la SE partenaire sélectionnée (document séparé)
(2) Une lettre d'accompagnement conjointe OP/SE indiquant l'intention de travailler en partenariat dans le cadre du projet selon les modalités convenues	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du format de lettre d'accompagnement disponible dans le formulaire pour EOI-OP en Annexe 1. La lettre d'accompagnement doit être signée par un représentant de l'OP, le directeur du pays de la SE et le représentant de la SE au comité de direction du GAFSP ou son délégué officiel.
(3) Pièces justificatives de l'OP	<ul style="list-style-type: none"> Les statuts de l'OP ou tout autre document régissant l'OP doivent être soumis (oSL1 Tf (nt)8(s r)26(ees))T8.65 .nBT/F1 11 Tf1 0 0 1 12!



Annexe 2 : Partie 2 Liste des documents à inclure dans le dossier de soumission final

--	--

- (1) Déclaration de l'état de préparation de la SE sélectionnée, signée par le représentant du CD du